



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 21542

Texte de la question

M. Pascal Terrasse attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les disparités constatées au niveau des contrôles fiscaux effectués, par les services de son ministère, sur les structures de type associatif ou société civile de moyens qui offrent des prestations de loisirs sportifs, notamment dans le domaine de l'accompagnement en montagne. En effet, il est actuellement remarqué des analyses de situations fiscales différentes pour ces structures, d'un département à un autre, voire au sein d'un même département, quant à la fiscalisation de leurs activités sur le plan de la TVA ou de l'impôt sur les sociétés. Sans chercher à remettre en cause le bien-fondé de la fiscalisation de ces structures, il paraît aujourd'hui important de parvenir à une réelle harmonisation de traitement. Aussi, il lui demande de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires pour assurer une application de la loi identique pour tous et le cas échéant constituer un groupe de travail associant l'ensemble des organismes de loisirs sportifs afin d'éviter toute confusion sur l'interprétation de la loi.

Texte de la réponse

Les professionnels de la montagne exercent leur activité par l'intermédiaire de structure de type associatif ou de sociétés civiles de moyens. La question du régime fiscal applicable à ces structures est en cours d'examen, en concertation étroite avec les professionnels. Dans l'attente des conclusions de cette étude, les structures qui ont été contrôlées ne feront pas l'objet de poursuite pour le paiement des rappels des impôts qui leur seraient réclamés, sauf bien évidemment s'il y a un risque de prescription de la créance du Trésor public.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Terrasse](#)

Circonscription : Ardèche (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21542

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 novembre 1998, page 6225

Réponse publiée le : 19 juillet 1999, page 4418